FNEC FP



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Madame Najat Vallaud-Belkacem Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Montreuil, le 5 juillet 2016

Objet: Calendrier scolaire

Madame la ministre,

Vous avez instauré dans le cadre du CSE une commission spécialisée présidée par la FCPE et chargée de travailler sur le calendrier scolaire pour les trois années scolaires à venir.

Suite à la réunion du 29 juin de cette commission, la FCPE a transmis aux organisations du CSE un projet de calendrier scolaire triennal pour les années 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020.

Ce projet remet en cause toute l'architecture actuelle du calendrier scolaire pour redéfinir le nombre de zones qui passerait de trois à deux, instaurerait des congés de trois semaines en décembre /janvier dont l'effet serait de décaler d'autant les périodes de congés de la seconde partie de l'année pour imposer une date de début des congés d'été le 14 juillet, voire le 20, selon la zone d'appartenance.

Ces modifications en profondeur de l'organisation de l'année scolaire auraient pour principal effet de concentrer les congés d'été sur le seul mois d'août et de réduire la période de repos des enseignants et par voie de conséquences de l'ensemble des personnels de l'Education nationale de deux semaines.

Ainsi l'amplitude de travail annuelle des enseignants serait augmentée d'autant dans une situation où la mise en place des rythmes scolaires et la réforme du collège, ont entrainé un allongement de l'amplitude de la semaine scolaire.

De plus la mise en œuvre de la refondation de l'école, avec notamment les nouveaux programmes, génère déjà une dégradation très importante des conditions de travail, un alourdissement de la charge de travail avec, entre autres, la multiplication de réunions et de nouvelles tâches.

Une telle disposition imposerait également que les personnels administratifs des IA et des rectorats concentrent leurs congés sur 5 semaines maximum essentiellement en août pour pouvoir faire face aux besoins de préparation de la rentrée et de l'ensemble des opérations d'affectation.

Madame la ministre, vous le savez, le raccourcissement de la période des congés d'été a

soulevé dans un passé récent les réactions les plus vives de la part des personnels. Ce refus catégorique de voir leurs conditions de travail une nouvelle fois dégradées s'est manifesté par la signature massive d'une pétition intersyndicale.

La sagesse l'a emporté à chaque fois, et les projets problématiques ont été écartés.

Nous souhaitons par ce courrier vous alerter sur le danger à s'engager dans la voie contenue dans le projet exposé par la FCPE et vous demander de ne pas y donner suite.

.

Hubert Raguin, secrétaire général